

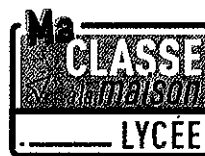


## Créer une classe virtuelle

pour échanger avec mes élèves, revoir certaines notions,  
partager des documents et plus encore.



Je me connecte à l'une des plateformes du CNED :



En quelques clics,  
je crée ma classe virtuelle.



Je communique à mes élèves le lien « invité »  
en leur précisant via l'ENT la date et l'heure  
pour se connecter.



J'accède à ma classe virtuelle  
depuis la plateforme *Ma classe à la maison*  
pour accompagner mes élèves à distance.



Je peux désormais organiser  
une classe virtuelle à tout moment !

# FAQ Classes Virtuelles

## **QUEL EST L'OBJECTIF PREMIER DU SERVICE DE CLASSE VIRTUELLE MIS EN PLACE PAR LE CNED ?**

Le service proposé par le CNED vient en complément des contenus présents sur les 3 plateformes. Il permet aux enseignants des établissements fermés de maintenir une activité de classe à distance avec leurs élèves. Il est également complémentaire de l'ENT d'établissement qui reste l'outil de communication principal en particulier au collège et au lycée.

## **QUI PEUT BENEFCIER DU SERVICE DE CLASSE VIRTUELLE ?**

Tous les établissements scolaires des académies bénéficiaires du dispositif national mis en place par le CNED.

## **COMMENT CREER SA CLASSE VIRTUELLE ?**

Tous les utilisateurs des plateformes de continuité « Ma Classe à la Maison » inscrits sous un profil « Enseignants » avec une adresse académique peuvent avoir accès à l'outil de création de classe virtuelle. Le guide de création est disponible sur les plateformes. Il convient de bien définir sa stratégie de déploiement des classes virtuelles. Il est tout à fait possible de créer une classe virtuelle par enseignant ou une classe virtuelle par division. C'est à chaque Académie / Etablissement de mettre en place les modalités d'utilisation des classes virtuelles.

## **LE CNED ORGANISE-T-IL LES CLASSES VIRTUELLES POUR LES ELEVES ?**

Non. Le CNED propose le service gratuitement dans le cadre du plan de continuité pédagogique mais il appartient à chaque Etablissement/Enseignant de prendre en charge l'organisation des classes virtuelles. Un chef d'établissement peut, par exemple, organiser un nouvel emploi du temps pour les élèves et planifier les classes virtuelles de chaque division. Les enseignants se rendent ensuite dans les classes virtuelles et gèrent leur cours à distance. Une autre approche peut consister à laisser la main aux enseignants afin qu'ils organisent leur classe virtuelle est invitent eux même les élèves. Nous attirons votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre une organisation claire pour chaque établissement afin de permettre à chaque élève et chaque enseignant de savoir dans quelle classe il doit se rendre et à quelle heure.

## **QUELLES SONT LES MODALITES D'ORGANISATION PRECONISEES ?**

La mise en œuvre d'une continuité pédagogique se fait sous le contrôle de l'équipe de direction et en concertation avec les équipes pédagogiques. Privilégier une planification hebdomadaire établie avec l'équipe pédagogique et la direction, dans le respect des équilibres horaires préconisés dans les programmes. Veiller à articuler les temps de travail synchrone avec les temps de travail asynchrone. En synchrone, l'élève travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades en classe virtuelle. Ce sont des temps de travail relevant de la planification choisie pour la classe. En asynchrone, l'élève est seul devant son travail, il peut utiliser les contenus de la plateforme en totale autonomie.

## **SUIS-JE OBLIGE(E) EN TANT QU'ENSEIGNANT(E) D'UTILISER LES CONTENUS DU CNED EN CLASSE VIRTUELLE ?**

Non, bien au contraire. Les contenus du CNED sont conçus pour être travaillés seul. Il est d'ailleurs possible que les notions abordées dans les parcours CNED aient été déjà vues en cours. Les élèves pourront donc réviser. Les classes virtuelles permettent au contraire aux enseignants d'aborder de nouvelles notions, de faire des points d'avancement des travaux des élèves, de proposer du travail aux élèves.... La plateforme CNED ne proposant pas toutes les disciplines, les classes virtuelles permettent également aux enseignants des disciplines non présentes d'assurer une continuité des apprentissages.

## **LES ENSEIGNANTS PEUVENT-ILS SAVOIR QUELS SONT LES CONTENUS TRAVAILLES PAR LES ELEVES SUR LE SERVICE CNED ?**

Non. Le CNED n'effectue aucun suivi des activités des élèves sur les plateformes et ne sait pas qui est élève de qui ou qui est enseignant de qui. Il n'est donc pas en mesure de fournir des données de suivi d'apprentissage. Pour les classes virtuelles il appartient à chaque enseignant de relever les activités réalisées par les élèves et éventuellement de pointer leur assiduité. Le CNED n'est pas en mesure de fournir des données d'activités précises sur les classes virtuelles au-delà du volume global horaire de classes virtuelles au niveau académique.